MAIRIE DE BOURDEAUX
26460

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le
ID : 026-212600563-20221003-DE_2022_060-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022

Délibération n° DE_2022_060

Le 03 octobre deux mille vingt-deux, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, en mairie de BOURDEAUX, sous la présidence de Madame Mireille BRUN, 3e adjointe au Maire.

Présents : Mmes Delphine ARNEPHY, Jocelyne BOMPARD, Mireille BRUN, Marie-Odile HERMANT, Stéphanie TERROT et Noémie VANDERNOOT et Mrs Jean-François DESSUS, Robert LEYMAN, Bruno SIMOND et Jack TURC.
Absents excusés : Mmes Catherine PEYSSON (pouvoir à Bruno SIMOND) et Mallaury MASNATA (pouvoir à Jean-François DESSUS), Mrs Michaël BELLE (pouvoir à Mireille BRUN), Thierry DIDIER (pouvoir à Stéphanie TERROT) et Didier HUTIN.

Secrétaire : Mme Marie-Odile HERMANT

OBJET : Longueur des voiries communales et des chemins ruraux revêtus de la commune de BOURDEAUX

Mme BRUN, 3ème adjointe, fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Département de la Drôme qui pour mettre à jour leurs fichiers demande à la commune une délibération actant de la longueur de voiries communales et des chemins ruraux non revêtus de la commune.

Elle ajoute que le calcul de la dotation forfaitaire à orientation voirie repose en partie sur la longueur de la voirie communale (voies communales et chemins ruraux).

Le Conseil Municipal, après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés :

FIXE la longueur de la voirie communale comme suit :

- longueur de la voirie communale conformément à la déclaration en Préfecture : 18 102 mètres
- longueur des chemins ruraux revêtus suivant tableau de classement de la voirie en date du 22 mars 1993 et estimation sur plan : 10 615 mètres

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Thierry DIDIER

MAIRIE de BOURDEAUX * 26460 (Drôme)